Pour plus d'informations, les argumentaires et la pétition sont sur les sites Internet suivants :
www.carnavenir.com, www.go-camou.com et www.ecolo-carpes.com

NON A LA PECHE PROFESSIONNELLE EN COTE D'OR ET SON EXTENSION JUSQU'A FIN FEVRIER.

Les pêcheurs à la ligne soussignés, rassemblés dans les AAPPMA, la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte d'Or et les clubs de pêche, tous ceux qui vivent grâce aux retombés économiques de la pêche et les défenseurs des milieux aquatiques attirent votre attention sur la situation suivante : les milieux piscicoles du domaine public ne sont plus à même de supporter la pression de la pêche professionnelle et donc surtout pas son extension pendant le mois de février, période de fraie du brochet notamment.

Le cheptel piscicole, notamment celui des carnassiers n'est plus en mesure de se renouveler comme c'était le cas autrefois, ceci pour de multiples raisons : modification du milieu par la disparition de frayères naturelles, des zones humides, pollutions diverses…

Si une telle situation devait perdurer, le coût économique qu'elle entraînerait serait énorme : la pêche de loisirs fait vivre en Côte d'Or de nombreuses personnes (personnels de la fédération, détaillants de pêche, hébergement, etc..).

Il est inacceptable que tout l'argent public investit par les pêcheurs et les collectivités et tout le travail réalisé par les bénévoles soit réduit à néant par les simples intérêts d'une seule personne.

C'est pourquoi nous demandons la suppression pure et simple de l'extension de la période de pêche et de l'attribution des lots du domaine public au pêcheur professionnel en trouvant un reclassement pour celui-ci.

Pour la préservation de notre patrimoine public et de nos milieux aquatiques, la France, les français et les futures générations de pêcheurs méritent d'avoir la chance de pratiquer dans de bonnes conditions leur passion.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet de Région, mes salutations respectueuses.

Nom Prénom	Adresse complète	e-mail	Signature

Pour plus d'informations, les argumentaires et la pétition sont sur les sites Internet suivants :
www.carnavenir.com, www.go-camou.com et www.ecolo-carpes.com

A transmettre à la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques : Fax 03.80.55.51.21